L'actu en PAYS de LAUZUN



Bulletin communautaire I n°4 I Juin 2024

Dossier environnement

DE LA TEOM À LA TEOMI p.3 IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT p.4

TOUT SAVOIR SUR LE «BONUS RÉPARATION» p.4



Edito



Madame, Monsieur,

Structure méconnue et pourtant essentielle à votre quotidien, la Communauté de communes permet à nos villages de faire en commun ce qu'ils ne pourraient pas faire tout seul. C'est le cas de l'entretien de la voirie communale. C'est aussi le cas de la collecte et du traitement des déchets, dont l'organisation est complexe et le coût élevé.

Avec les changements impulsés depuis l'été 2022, et parce que vous êtes de plus en plus nombreux à jouer le jeu d'un meilleur tri de vos poubelles, nous

atteignons les meilleurs résultats du département en matière de réduction des déchets. Il faut s'en réjouir et poursuivre ces efforts, car ils permettent d'endiguer l'explosion des coûts de traitement, et réduisent l'impact sur notre environnement.

L'été, les manifestations, les touristes, la visite de la famille ou des amis, ont pour conséquence un surplus de déchets. Ne relâchons pas nos efforts pendant cette période pour faire du Pays de Lauzun, non seulement une superbe destination de vacances, mais aussi un territoire propre.

> **Emilien ROSO** Président Communauté de communes du Pays de Lauzun

I CHIFFRES CLEFS

Déchets recyclables et ordures ménagères : des résultats encourageants!

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'extension des consignes de tri est en place sur notre territoire : tous les emballages et les papiers vont ainsi dans la poubelle jaune.

Autre élément qui explique la réduction des déchets : les ménages sont invités à valoriser leurs biodéchets depuis plusieurs années maintenant. Trier et composter permet de réduire le volume des poubelles noires, destinées à l'enfouissement.





en 2021

Le compostage progresse

Le 1er janvier 2024 fait date dans notre façon de gérer nos déchets avec la généralisation du tri à la source des déchets organiques.

Chaque ménage doit en effet se voir proposer une solution pour valoriser ses biodéchets : compostage individuel ou collectif, nourrissage des animaux, lutte contre le gaspillage alimentaire... Tous les moyens sont bons pour sortir ces déchets de la poubelle noire et diminuer notre production d'ordures ménagères.

Poursuivons nos efforts pour généraliser le compostage!



I BUDGET 2024

Des finances au vert!

Maîtriser nos dépenses et utiliser les deniers publics à bon escient, c'est le leitmotiv des élus comme des agents de la Communauté de communes. A l'issue de l'année 2023, les chiffres démontrent la bonne santé financière de la collectivité.

Ainsi, malgré un contexte économique et financier de plus en plus contraint, la Communauté de communes garde le cap : la qualité des services offerts à la population est préservée tandis que sa capacité à investir est consolidée... et ce, sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à de nouveaux emprunts!





DES PROJETS EN PERSPECTIVE

Le budget voté pour l'année 2024 comprend des projets importants en matière d'infrastructures sportives et d'environnement.

Une enveloppe de 962 000 € est consacrée à l'amélioration des stades, mais aussi à la rénovation de bâtiments communautaires. 600 000 € de travaux sont également prévus sur les routes.

La Communauté de communes continue également de financer l'aide à l'installation agricole (15 000 €) ainsi que l'amélioration de l'habitat (85 000 €)

Equipements sportifs

509 000 €

Régénération du terrain d'entraînement du stade Jean Carretier, et agrandissement et mise aux normes des vestiaires du stade Marcel Mennechet.

Environnement 398 000 €

Etude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communautaires...



en 2023

De la TEOM à la TEOMi

Dans un objectif de réduction des déchets et afin de relier le montant facturé à la production de déchets de chaque foyer, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) devient « Incitative » en 2025.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

(TEOMi) c'est quoi?

Comme votre taxe actuelle, la TEOMI reste basée sur la valeur locative de votre logement.

La différence ? La taxe comporte désormais une part variable qui correspond au nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire.

Le montant de votre taxe est donc en partie lié à la quantité de déchets que vous mettez dans votre poubelle noire.

Cette taxe nouvelle version apparaîtra pour la première fois sur votre avis de taxe foncière à l'automne 2025 (en prenant en compte vos déchets collectés en 2024). Les propriétaires ont la possibilité de la répercuter sur les locataires.

Grille tarifaire unitaire 2024 pour le calcul de votre TEOMi 2025

Ouverture de la trappe de 50L d'une colonne OMR*	1,7€
Présentation d'un bac 80L OMR	2,8€
Présentation d'un bac 140L OMR	4,9€
Présentation d'un bac 180L OMR	6,3 €
Présentation d'un bac 240L OMR	8,4 €
Présentation d'un bac 360L OMR	12,6 €
Présentation d'un bac 770L OMR	26,87 €

^{*}Ordures ménagères résiduelles

De 2024 à 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque fois que vous présentez un bac noir ou ouvrez le tambour d'une colonne noire d'ordures ménagères, les données sont enregistrées pour transmission aux services fiscaux.

Ces données servent ensuite au calcul de la part variable de la TEOMi.

La part variable représente votre utilisation du service Déchets en 2024 et apparaîtra donc sur la Taxe Foncière 2025



BAC REMPLI OU À MOITIÉ REMPLI = LE MÊME PRIX

Impliquer les enfants dans la préservation de l'environnement

LA CRÉATIVITÉ AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de sa mission « prévention et réduction des déchets », le service environnement de la CCPL propose aux écoles du territoire des animations ludiques.

Elles abordent les thématiques déchets et vie du sol, notamment avec la star des ateliers « Plante ton SLIP » qui rencontre un succès certain auprès des élèves et enseignants.

Pour appuyer notre objectif de sensibilisation des plus jeunes, tous les écoliers du Pays de Lauzun ont été invités à assister au spectacle « ELEMENTERRE MON CHER RATSON ». Celui-ci traite avec humour le sujet complexe des déchets.

Quatre représentations ont été organisées pour que ces quelques 500 têtes d'ange puissent aider l'inspecteur Ratson à mener son enquête pour arrêter les personnes qui jettent des morceaux de planète Terre à la poubelle!



REFASHION, TOUJOURS PLUS ENGAGÉ

Tout savoir sur le «bonus réparation»

En 2023, un bonus réparation des articles textiles et chaussures a été lancé.

Profitez de réductions cumulables allant de 6 à 25€ pour faire réparer vos vêtements et chaussures.

Pour bénéficier du Bonus Réparation, rien de plus simple! Il suffit de vous rendre chez un réparateur labellisé muni des vêtements ou chaussures que vous souhaitez faire réparer. La réduction s'appliquera directement au moment du paiement.

Vérifiez les réparations et articles éligibles en vous rendant sur **www.bonusreparation.fr**.

593 réparateurs répartis en France ont déjà rejoint le mouvement ! Retrouvez les réparateurs labellisés proches de chez vous grâce à une cartographie, rendez-vous sur :

https://refashion.fr/citoyen/fr/je-repare-bonus-reparation



I TOURISME

La promotion du territoire,

un service préservé

Au 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes a repris en direct la gestion du tourisme sur le territoire du Pays de Lauzun.

DES MISSIONS TOUJOURS DIVERSIFIÉES

Les missions de l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun restent inchangées :

- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique du territoire
- Coordination des acteurs locaux du tourisme, publics, privés et associatifs
- Participation à l'observatoire touristique du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne
- Accompagnement des prestataires dans l'obtention de labels qualités
- Mise en place de partenariats avec les territoires voisins...

Nos deux conseillères en séjour, continuent d'accueillir les touristes et visiteurs et accompagnent les acteurs touristiques dans les deux Bureaux d'Informations Touristiques à Miramont-de-Guyenne et Lauzun.

Elles travaillent en étroite collaboration avec les élus, les autres services de la collectivité et bien entendu les usagers.

Comme chaque année, les brochures touristiques du territoire sont mises à jour et distribuées sur tout le territoire ainsi qu'aux partenaires des territoires limitrophes. Vous pouvez ainsi trouver les brochures 2024 sur nos points de distribution ou sur notre site internet!

Pour toute question, contactez-nous:

Office de Tourisme Miramont-de-Guyenne : 05.53.93.38.94

Office de Tourisme Lauzun: 05.53.80.10.07

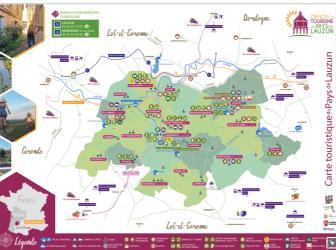
Retrouvez nos horaires d'hiver et d'été sur notre site internet : https://www.paysdelauzun.com/infos-pratiques/

Retrouvez les brochures 2024 de l'Office de Tourisme sur son site internet, ainsi que les nombreuses rubriques d'informations sur notre territoire









I ECONOMIE

Retour sur le Forum de l'emploi!

DÉVELOPPER NOTRE TERRITOIRE

Le 21 mars dernier, la 5° édition du Forum de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise s'est déroulée à la Salle Gambetta à Miramont-de-Guyenne.

De 9 h 00 à 13 h 00 ce sont 49 entreprises et partenaires qui se sont rassemblés pour proposer offres d'emploi, de formations, d'accompagnement à la création d'entreprise et échanger avec les usagers du territoire. Plus de 60 visiteurs se sont rendus sur place, arrivant de notre territoire et alentours. Industrie, service, intérim... il y en avait pour tous les goûts!

Forte de cette évolution, la Communauté de communes réitèrera cette opération au Printemps prochain. Retrouvez sur notre site les entreprises présentes lors de l'édition 2024.





Portrait d'acteur

Installé depuis peu dans l'hôtel d'entreprises de la Communauté de communes à Saint-Pardoux-Isaac, Vincent Escobar a lancé l'agence locale de Van It.

Lot-et-Garonnais de cœur ou de souche?

Je suis natif d'Agen et Pauline, ma compagne, de Saint-Germain-en-Laye, mais nous avons beaucoup bougé et exploré le monde.

Votre activité en quelques mots?

Nous proposons la location de vans aménagés pour partir en week-end, partir en vacances, pour tous les publics. Nous disposons de 3 vans différents, que nous proposons selon le projet de la personne et le nombre de participants en s'adaptant à différents budgets, avec ou sans option. Nous les proposerons également à la vente, car les vans seront disponibles à la location pour deux ou trois saisons puis revendus pour être remplacés.

Quand avez-vous ouvert?

Nous avons ouvert le 1er mars 2024 au public. Nous fonctionnons uniquement sur rendez-vous au local afin de s'adapter aux clients.

D'où vient cette idée, ce projet ?

L'aventure van est une histoire et une idée de famille. Nous sommes partis cet été avec les enfants et nous avons loué un van. C'était une aventure humaine superbe, sur des choses simples, retrouver une cohésion, être ensemble. C'est aussi la liberté de choisir sa destination et de pouvoir changer d'idée au dernier moment si besoin.

Votre endroit préféré en Pays de Lauzun?

N'en citer qu'un est restrictif tant nous avons une multitude d'endroits agréables mais je dirais quand même le Lac du Saut du Loup à Miramont-de-Guyenne.

Local à louer à l'Hôtel d'entreprise

Actuellement, l'un de nos locaux de l'Hôtel d'entreprise à la ZAC de Saint-Pardoux-Isaac est libre à la location et pour un montant de 200 € HT/mois pour une durée de 2 ans maximum. Il comprend un espace atelier, un bureau et des sanitaires pour un total de 75m².

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ?

Contactez notre chargée de développement économique au 05.53.94.11.56

Un cabinet à louer à la Maison de Santé

Un cabinet médical est disponible à la location à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Communauté de communes située sur Miramontde-Guyenne. Un local et un environnement idéal pour tous les professionnels de santé.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ?

Contactez le service Habitat au 05.53.65.84.64

Une nouvelle application mobile pour votre quotidien

Afin de vous accompagner dans vos démarches et vos guestion de tous les jours, la Communauté de communes lance une application mobile! Une page sera dédiée à toutes les informations de la CCPL, mais chaque commune aura également sa page et pourra diffuser ses informations. Restez attentifs, elle sera en ligne dans les prochaines semaines!



I INFOS PRATIQUES

Communauté de communes du Pays de Lauzun

5 rue Pissebague, 47410 Lauzun Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

05.53.94.49.21 - communautecommunes@ccpl47.fr

Taxe de séjour

secretariat.tourisme@ccpl47.fr

Secrétariat Environnement

05.53.94.11.23 - Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

Déchetterie

85 impasse Elie Teyssier, 47800 Miramont de Guyenne 05.53.64.12.26 - iris@ccpl47.fr (pour les inscriptions)

Horaires d'hiver du 01/12/2023 jusqu'au 14/06/2024

Lundi 13 h 30 à 17 h 30

Mardi - Jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi - Vendredi 8 h 30 à 12 h 00

Samedi 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30

Horaires d'été du 15/06/2024 jusqu'au 15/09/2024

Du Mardi au Samedi de 7 h 15 à 13 h 30

Bureaux d'Informations Touristiques

Miramont-de-Guyenne: 05.53.93.38.94

Lauzun: 05.53.20.10.07

https://www.paysdelauzun.com/

France services

France services, 28 bd Jules Ferry, 47800 Miramont de Guyenne

05.53.79.67.97 - franceservices1@ccpl47.fr

Lundi 9 h - 13 h / Après-midi sur RDV (14 h - 17 h 30)

Mardi 9 h - 13 h / Après-midi sur RDV (14 h - 17 h 30)

Mercredi 9 h - 12 h / Après-midi sur RDV (14 h - 17 h)

Jeudi 9 h - 13 h / Après-midi sur RDV (14 h - 18 h)

Vendredi 9 h - 12 h / Après-midi sur RDV (14 h - 17 h)

Permanence France services, Mairie de Lauzun

07.88.99.95.55 - franceservices2@ccpl47.fr Mercredi 14 h -17 h et Jeudi 9 h -13 h et 14 h -18 h



Suivez-nous

www.ccpl47.fr Apllication mobile





Prochain conseil communautaire



Magazine édité par la Communauté de communes du Pays de Lauzun Tirage : 6 500 exemplaires – Juin 2024 ISSN 2114-0480 Directeur de publication : Emilien ROSO Rédaction et conception : Morgane BEAUJARD - Service communication Crédits photos : CCPL47, Refashion, Freepik, Adobe Stock Impression : IGS - Imprimerie Graphic Sud, Agen Distribution : Médiapost